



Communauté de Communes du Cézallier

www.cezallier.org

30, gd rue abbé de Pradt, 15 160 ALLANCHE, Tél.:
04.71.20.49.26

2 place de la Mairie, 15 190 CONDAT, Tél./Fax :
04.71.78.68.33

sicezallier@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONDAT 15 H 00

SEANCE DU 19 JUIN 2015

CENTRE EQUESTRE DE CONDAT

Béatrice TIBLE, Présidente de l'association YGGDRASIL, accompagnée d'Eric BRIGOU, présente le projet de reprise de l'exploitation du Centre Equestre de CONDAT.

Suite à l'issue infructueuse de la consultation pour Délégation de Service Public, la Communauté de Communes a sollicité Eric BRIGOU, éducateur spécialisé qui a suivi une formation d'organisateur de randonnée équestre (niveau IV) au Centre Equestre de CONDAT. C'est suite à cette demande que l'association effectue une proposition de reprise.

Le projet prend en compte les spécificités du Centre Equestre : assurer le fonctionnement de la section sportive du Collège et répondre à la demande de la Fédération des Oeuvres Laïques hébergée pendant les vacances scolaires d'été au Camping de CONDAT.

C'est l'association YGGDRASIL qui assure le fonctionnement:

- Eric BRIGOU est embauché en CAE 26 Heures/semaine. Son diplôme lui permet d'assurer l'encadrement jusqu'à la validation du galop 4.
- Une animatrice titulaire d'un BPJEPS équitation et tourisme équestre installée JA viendra compléter l'encadrement sous forme de prestation.
- La cavalerie sera louée dans un premier temps en attendant que l'acquisition soit effectuée.
- Le matériel nécessaire au fonctionnement (tracteur, véhicules, vans...) sera prêté par des proches des repreneurs dans l'immédiat.
- Le remplacement pendant les congés et absences du personnel sont assurés par des bénévoles.

Une société sera créée pour effectuer les investissements nécessaires :

- Eric BRIGOU sera embauché sur le reste de son temps de travail par la société.
- C'est la société qui achètera la cavalerie. Elle sollicitera pour cela un crédit de 36.000 € sur 4 ans et demi.
- La cavalerie sera ensuite louée à l'association.
- Les porteurs de projet assurent le financement de la création de la société par un apport personnel.

Au delà des prestations demandées par la Communauté de Communes, le projet a pour ambition de développer la randonnée équestre et l'équithérapie. Dans ce cadre, le besoin d'hébergement peut être satisfait par les projets de Centre d'Accueil Jeunes et de développement du camping conduits par la Communauté de Communes et la Commune de CONDAT.

Les porteurs de projet présentent le plan de financement qui prévoit un déficit au cours des 3 premières années pour atteindre l'équilibre au bous de 4 ans.

Après avoir fait le point sur les financements mobilisables auprès de l'Europe, la Région, le Département ainsi qu'auprès des élus parlementaires, une subvention est sollicitée auprès de la Commune de CONDAT et de la Communauté de Communes :

- année N : Commune 8000, Communauté de Communes 15761
- année N+1 : Commune et Communauté de Communes 9085
- année N+2 : Commune et Communauté de Communes 4114
- année N+ 3 : Commune 1000 et Communauté de Communes 1000

Un engagement est sollicité auprès de la Communauté de Communes sur au moins 5 ans afin de pouvoir apporter un crédit aux financeurs et aux fournisseurs.

Après avoir pris acte de la décision du conseil municipal de CONDAT d'accepter sa participation financière pour l'année N, le conseil communautaire :

- ***décide de confier l'exploitation du Centre Equestre de CONDAT à l'association YGGDRASIL pendant une durée de 5 ans, conformément au cahier des charges ayant servi à la consultation de la DSP,***
- ***décide d'attribuer une subvention de 15761 pour l'année N,***
- ***adopte le plan de financement sur 4 ans présenté par les porteurs de projet,***
- ***dît que l'attribution de la subvention prévue dans ce plan de financement fera l'objet d'une décision du conseil communautaire chaque année après avis d'un comité de suivi constitué par Colette PONCHET PASSEMARD, Jean MAGE (Condat), Denis TOURVIEILLE et René CROUZY.***

Christian LEOTY donne son accord à condition que la Commune de CONDAT prenne à sa charge la totalité de la participation financière à compter de l'année N+1.

Les autres membres du conseil adoptent la décision à l'unanimité.

Assistaient à la réunion : MM. VERDIER (Landeyrat), MME. PONCHET PASSEMARD (Marcenat), MME. BOUGRAT et MM. MAGE et PALLUT Christophe(Condat), MM. FROSIO (Saint Saturnin), CROUZY (Lugarde), MME. VEYROND et M. LEOTY (Allanche), MM. CHABRIER (Ségur), TOURVIEILLE (Sainte Anastasie), MM. BONHOMME (Montboudif), MARTIN (Saint Bonnet de Condat), RAYNAUD (Charmensac),

Etaient excusés : MM. FOURNAL (Allanche) TRONCHE (Peyrusse), Mme ROMAIN GAUTHIER (Vèze),PALLUT Maurice (Chanterelle), RONGIER (Joursac), LESCURE (Pradiers), GENEIX (Vernols) et MAGE (Montgreleix).

MME. CHARBONNIER avait donné pouvoir à MME. PONCHET PASSEMARD (Marcenat).